

Le 14/01/2021,

A l'attention des Directeur.rices et responsables d'Écoles Doctorales

Mesdames, Messieurs,

Nous vous contactons au nom des réseaux et associations de jeunes chercheur.ses déployé.es sur l'ensemble du territoire français. Nous représentons à ce titre plus de **4100** doctorant.es, post-doctorant.es et jeunes chercheur.ses.

L'engagement actif de ces jeunes scientifiques est indispensable au maintien des bureaux associatifs, puisqu'ils forment un relais entre les sociétés savantes et les laboratoires. De plus, ils dynamisent les campus au travers d'évènements ponctuels et d'actions de sensibilisation, tant auprès des étudiant.es que du grand public. Cet engagement associatif représente une expérience extrêmement enrichissante pour les doctorant.es : elle leur permet de développer différentes compétences recherchées sur le marché, en particulier la communication, le relationnel, la créativité, le réseautage et le travail en équipe. De plus en plus d'instances de recherche reconnaissent l'implication des chercheur.ses au sein des sociétés savantes, jusqu'à représenter une expérience significative dans les dossiers de candidatures des appels à projets de l'Agence Nationale de la Recherche et de l'European Research Council. Cet investissement représente une montée en compétences de niveau doctorat (au sens de l'arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national des certifications professionnelles) et est bénéfique dès le doctorat.

Néanmoins, nous constatons ces dernières années une difficulté de plus en plus importante à impliquer les jeunes chercheur.ses dans les réseaux associatifs, et notamment les doctorant.es. Cela est notamment dû au fait qu'ils voient cet engagement associatif comme une contrainte, à un moment où les dates butoirs s'enchaînent et qu'une quantité importante de travail leur est demandé.

Le **Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017** stipule que, depuis la rentrée universitaire 2017/2018, tous les établissements d'enseignement supérieur doivent avoir mis en place un dispositif de reconnaissance de l'engagement associatif des étudiant.es. Certaines EDs valorisent effectivement cette expérience formatrice, mais à notre connaissance elles représentent une exception plutôt que la règle. C'est le cas, par exemple et de manière non exhaustive, de l'ED Sciences Chimiques Balard (ED 459) et de l'ED Carnot Pasteur (ED 553), qui permettent de valider 20 heures sur les 100 heures requises pour la formation doctorale sur justification de la participation à un bureau d'association doctorante. Il est également possible de citer l'ED Sciences de la Nature et de l'Homme : Évolution et Écologie (ED227), qui valide le module professionnel si le ou la doctorant.e s'implique pour une durée minimale d'un an au sein d'un bureau ou d'une association en lien avec les activités et les thématiques de l'ED.

Par cette lettre, **nous souhaiterions vivement que l'engagement associatif soit reconnu à l'échelle nationale par l'ensemble des Écoles Doctorales**, préférentiellement sous la forme d'heures de formation.

Par **retour de courriel** ([vp.rjscf@societechimiquedefrance.fr](mailto:vp.rjscf@societechimiquedefrance.fr)), pourriez-vous nous communiquer la situation de votre ED :

- 1/ Valorise-t-elle d'ores et déjà l'engagement associatif de ses doctorant.es ?
- 2/ Si non, serait-elle favorable à sa valorisation ?

Nous restons à votre disposition afin de discuter des modalités à remplir pour cette prise en compte, incluant par exemple la mise en place d'un système de validation côté Sociétés Savantes de l'engagement effectif des doctorants.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier. Votre soutien est crucial pour le futur des réseaux et associations de jeunes chercheurs, et par conséquent pour la diffusion du savoir et l'attractivité des filières scientifiques.

## Signataires :

La Société Chimique de France (SCF) représentée par Marc TAILLEFER, président de la SCF  
Le Réseau national des Jeunes chimistes de la Société Chimique de France (RJ-SCF) représenté par Maxime ROSSATO, président du RJ-SCF & Jérémie DHAINAUT, vice-président du RJ-SCF & Alexandre HERVÉ, vice-président en charge des jeunes chimistes de la SCF

L'Association Nationale des Docteurs (ANDès) représentée par Godefroy LEMENAGER, président de l'ANDès

La Société Française de Métallurgie et de Matériaux (SF2M) représentée par Danièle QUANTIN, présidente de la SF2M

Le Groupe Jeunes de la Société Française de Métallurgie et de Matériaux (GJ-SF2M) représenté par Virgil MALARD, coordinateur du GJ-SF2M

La Société Française d'Énergie Nucléaire (SFEN) représentée par Xavier URSAT, président de la SFEN

La Société Française d'Énergie Nucléaire Jeune Génération (SFEN JG) représentée par Yann MORVAN, président de la SFEN JG

La Société Française de Génie des Procédés (SFGP) représentée par François NICOL, président de la SFGP

Le GT Jeunes Talents de la SFGP représenté par Adrien REBILLARD, co-animateur du GT Jeunes Talents de la SFGP

La Société Française de Microbiologie (SFM) représentée par Gérard LINA, président de la SFM

Les Jeunes Microbiologistes de la Société Française de Microbiologie (JM-SFM) représentés par Maxime PICHON, responsable des JM-SFM

La Société Française de Physique (RJ-SFP) représentée par Catherine LANGLAIS, présidente de la SFP

Le Réseau Jeunes de la Société Française de Physique (RJ-SFP) représenté par Arnaud RAOUX, président du RJ-SFP